

RÈGLEMENT DU JEU

CALENDRIER DE L'AVENT HEODE – ÉDITION 2025**

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société **HEODE SAS**, dont le siège social est situé au 10 chemin du gué 42700 Firminy , immatriculée au RCS sous le numéro 852865575, organise une opération intitulée « **Calendrier de l'Avent HEODE 2025** », accessible sur le site **heode.fr** et sur les réseaux sociaux officiels de la marque.

L'opération se déroule du **1er au 24 décembre 2025 inclus**.

Elle comprend :

- des offres promotionnelles ponctuelles,
 - des lots ajoutés aléatoirement dans les commandes (goodies, cartes cadeaux),
 - des jeux concours gratuits organisés avec des partenaires sur les réseaux sociaux,
 - et un tirage final pour remporter une **EcoFlow DELTA 3**.
-

ARTICLE 2 – OBJET DE L'OPÉRATION

Chaque jour, du 1^{er} au 24 décembre 2025, HEODE dévoile une surprise pouvant appartenir à l'une des catégories suivantes :

1. Offres promotionnelles ponctuelles (ex : 1 acheté = 1 offert, produit offert...)
2. Goodies ou cartes cadeaux ajoutés aléatoirement dans certaines commandes du jour constituant des avantages commerciaux
3. Jeux concours sans obligation d'achat, organisés par HEODE avec ou sans partenaire
4. Tirage Final EcoFlow DELTA 3, selon les modalités définies à l'Article 3

Certaines surprises nécessitent une commande, d'autres sont entièrement gratuites. Les conditions spécifiques sont annoncées chaque jour sur **heode.fr** et/ou les réseaux sociaux officiels de HEODE.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION AU TIRAGE FINAL ECOFLOW DELTA 3

Chaque participant peut obtenir des tickets de participation selon trois voies distinctes. Les tickets sont **cumulables, dans les limites décrites ci-dessous**.

3.1 – Participation liée à une commande

Un participant obtient automatiquement **1 ticket** lorsqu'il remplit les conditions suivantes :

- Passer une commande entre le 1er et le 24 décembre 2025 inclus, d'un montant minimum de **20 € TTC hors frais de port** sur heode.fr.
- Limite : **1 ticket par personne et par jour**, même en cas de commandes multiples dans la même journée.
- La commande doit être payée, complète, non annulée et non remboursée avant la date du tirage pour être éligible.

✓ **Cumul sur plusieurs jours** : Un participant peut obtenir jusqu'à **24 tickets maximum** via cette voie.

✓ **Modalités d'exclusion et de disqualification** : HEODE se réserve le droit d'exclure les commandes anormales ou artificielles, les comportements destinés à contourner la règle "1 ticket par personne et par jour", ainsi que les participations utilisant plusieurs comptes ou identités.

3.2 – Ticket lié à une participation sur les réseaux sociaux officiels de HEODE (Voie gratuite)

Un participant peut obtenir **1 ticket** en réalisant les actions suivantes :

- Suivre le compte @heode.fr sur **Instagram** ou **Facebook**.
- Liker la publication officielle du Méga Tirage
- Commenter cette publication en taguant au moins un ami.

Le ticket est attribué **une seule fois par personne et par réseau social** (soit 2 tickets maximum via cette voie). Il est cumulable avec les tickets obtenus via un achat.

Clause de non-responsabilité des plateformes : L'opération « Calendrier de l'Avent HEODE 2025 » n'est ni organisée, ni parrainée, ni gérée par Facebook ou Instagram. Les participants reconnaissent et acceptent que ces plateformes ne sont en aucun cas responsables de l'opération.

ARTICLE 4 – TIRAGE FINAL ECOFLOW

Le tirage au sort sera effectué le **7 janvier 2026** parmi l'ensemble des tickets valides obtenus par les deux voies de participation (Article 3).

4.1 – Détail du Lot

Le lot mis en jeu est une station d'énergie portable **EcoFlow DELTA 3**.

- **Description détaillée** : Batterie Delta 3 1024 WH Ecoflow
- **Valeur commerciale** : La valeur commerciale indicative de ce lot est estimée à **749 TTC** (Prix Public Conseillé constaté en novembre 2025).

4.2 – Modalités et Annonce du Gagnant

- Le tirage au sort sera réalisé de **manière électronique et aléatoire** par les équipes HEODE, garantissant l'équité du processus.
- Le gagnant sera contacté personnellement par email ou message privé (DM) sur le réseau social concerné dans un délai de **72 heures** après le tirage.
- **Acceptation et Publicité** : Par sa participation au jeu, le gagnant autorise HEODE à utiliser et publier publiquement, à des fins de communication sur le résultat du tirage, **son prénom et l'initiale de son nom de famille** (ou son pseudonyme) sur le site heode.fr et les réseaux sociaux officiels de la marque.

4.3 – Remise du Lot

- Le lot (EcoFlow DELTA 3) sera expédié à l'adresse fournie par le gagnant dans un délai convenu ensemble.
- En cas d'absence de réponse du gagnant sous **7 jours** suivant la première tentative de contact, un nouveau tirage pourra être réalisé pour désigner un autre vainqueur.
- Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable, ni convertible en espèces, ni transférable à une autre personne.

ARTICLE 5 – JEUX CONCOURS JOURNALIERS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX (Révisé et Détaillé)

Certaines journées du Calendrier de l'Avent HEODE sont dédiées à des jeux concours organisés exclusivement sur les réseaux sociaux officiels de la marque (Facebook et/ou Instagram). Ces jeux sont totalement gratuits et sans obligation d'achat.

5.1 – Lots Journaliers et Partenariats

Les lots mis en jeu sont décrits ci-dessous et font l'objet d'une estimation de valeur commerciale.

| Jour | Lot | Description | Nombre de Gagnants | Valeur Unitaire TTC |
|----------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Jour 3 | Rouleaux d'Armaflex 19mm | 4 rouleaux d'Armaflex AF 19mm | 4 | 119 € |
| Jour 6 | Livre Vanlife | Vanlife en France | 1 | 22 € |
| Jour 7 | Panneau Solaire Pliable | 1x Panneau Solaire Pliable 130W | 1 | 385 € |
| Jour 11 | Fonte De Vivo | Purificateur d'eau | 1 | 259 € |
| Jour 16 | Carte Cadeau HEODE | Carte Cadeau d'une valeur de 50€ | 2 | 50 € |
| Jour 18 | Kit raclette | coffret raclette à la bougie Cookut | 1 | 32,9 € |
| Jour 19 | Kit Boxio | Boxio : Toilette max + | 1 | 229,90 € |
| Jour 21 | Carte Cadeau HEODE | Carte Cadeau d'une valeur de 100€ | 1 | 100 € |
| Jour 22 | Four Omnia | Four Omnia portable pour camping | 1 | 44,90 € |

La valeur totale estimée des lots des jeux concours journaliers est de 1659,70 € TTC.

5.2 – Modalités de Participation

Les modalités de participation (abonnement, like, commentaire, tag, date et heure de fin, etc.), ainsi que la méthode de désignation du gagnant, sont précisées dans la publication dédiée à chaque jeu concours sur les réseaux sociaux. **Cette publication fait office de règlement particulier, complétant le présent règlement général de l'opération.**

5.3 – Annonce des Gagnants

Les gagnants seront contactés par message privé (DM) sur le réseau social utilisé pour la participation et annoncés directement sur la publication concernée. Les conditions de l'Article 4 concernant la non-convertibilité et l'incessibilité du lot s'appliquent également à ces dotations.

ARTICLE 6 – DOTATIONS COMMERCIALES

Lors de certaines journées du calendrier, HEODE peut ajouter de manière **aléatoire** dans les commandes :

- des **goodies**,
- des **cartes cadeaux**,
- ou toute autre dotation annoncée.

Ces dotations :

- sont attribuées **uniquement** dans le cadre de commandes passées le jour indiqué,
 - ne constituent **pas un jeu concours**,
 - ne nécessitent aucune participation autre que passer commande,
 - et sont considérées comme des **avantages commerciaux**.
-

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS

La participation à l'opération implique l'acceptation totale du présent règlement.

HEODE ne peut être tenue responsable en cas de :

- problème de connexion,
 - perte d'information,
 - défaillance technique,
 - force majeure,
 - données erronées fournies par le participant.
-

ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES

Pour être en totale conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous ajoutons une mention sur le droit d'accès et la durée de conservation.

Les données personnelles recueillies auprès des participants (nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale si gagnant) sont utilisées uniquement pour :

- gérer les participations aux différents jeux de l'opération,
- contacter les gagnants,
- expédier les lots.

Conformément au RGPD, chaque participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité des données le concernant en contactant Heode à l'adresse contact@heode.fr.

Durée de conservation des données : Les données des participants non-gagnants seront conservées pendant une durée maximale de 6 mois après la fin de l'opération (soit jusqu'à juillet 2026), sauf s'il existe une obligation légale de les conserver plus longtemps. Les données du gagnant seront conservées pour une durée nécessaire à la gestion des garanties ou des obligations légales (généralement 3 ans).

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE

Le règlement est soumis au droit français.

Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Saint Etienne.